



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} JUILLET 2020

Présents : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD – André COURNIL – Sandrine MONSBROT – Florence REY – Christophe POLONI – Joël OUDOT – Pablo GUNDOVA – Anne DE LAVARDE – Jean-Pierre BUFFIERE

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : André COURNIL

1) DÉLIBÉRATIONS :

✓ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS

Au titre de l'Occupation du Domaine Public communal, ENEDIS propose une indemnité de 212 € pour l'année 2020. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette somme.

✓ FRAIS DE SCOLARISATION POUR LA COMMUNE D'OBJAT

Participation par enfant en maternelle (4 élèves x 1 355 € = 5 420,00 €), en primaire (2 élèves X 315,00 € = 630,00 €) et 1 élève à 157,50 € soit un montant de 6 207,50 €. Suite à la crise sanitaire, la commune d'OBJAT a décidé de retirer les coûts liés à l'achat de nourriture, pour un montant de 272,09 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de scolarisation à la commune d'OBJAT pour un montant total de : 5 935,41 €

✓ DÉLÉGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire plusieurs délégations.

2) QUESTIONS DIVERSES :

- ~ Achat d'une meuleuse.
- ~ 5 tonnes d'enrobé à froid ont été commandées.
- ~ Aménagement du temps de travail pendant l'été, de l'Adjoint Technique à compter du 06 juillet jusqu'au 31 août 2020 inclus – Avis favorable du Comité Technique du CDG19.
- ~ Voir pour des containers enterrés en bas du Bourg en remplacement des containers actuels.

Fin de la séance.

